

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 308-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.381

Déposée le: 10.12.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Ammann (Bern, LG) (porte-parole)
Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



Extrémistes de droite et réseaux d'extrême droite au sein de la Police cantonale bernoise ?

Au cours des derniers mois et des dernières années, l'armée, les services secrets et la police ont mis au jour plusieurs réseaux d'extrême droite en Allemagne, en France et en Autriche, de même qu'ils ont démasqué des tendances douteuses, racistes et d'extrême droite, chez certaines fonctionnaires et au sein de certaines unités de police. L'éventail est large et va de commentaires en ce sens dans les médias sociaux jusqu'à la transmission de données sensibles internes à la police à des extrémistes de droite, en passant par des menaces de mort contre des politiciennes et politiciens voire des plans abscons de coup d'Etat par le terrorisme de droite.

Par conséquent, il est intéressant de savoir comment la situation se présente en Suisse et dans le canton de Berne. Il y a ici et là des indices selon lesquels une telle idéologie serait également répandue chez certaines policières et certains policiers cantonaux à Berne, indices résultant en partie de leur comportement dans les médias sociaux, pendant leurs loisirs ou leur travail quotidien. Il convient donc d'y regarder de plus près.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment l'extrémisme de droite est-il abordé/traité pendant la formation de police puis pendant les formations continues de la police cantonale ?
2. Quels sont les principes et les méthodes applicables à ce sujet au sein de la Police cantonale bernoise ?
3. Que se passe-t-il lorsque des membres de la police s'expriment de manière manifestement douteuse pendant leur travail, dans leur quotidien ou dans les médias sociaux avec des propos à connotation raciste ou d'extrême droite ?
4. Les membres de la police sont-ils invités à signaler les collègues dont le comportement en la matière semble suspect ? A quel service peuvent-ils s'adresser ? Comment la Police cantonale bernoise traite-t-elle ces signalements ?
5. Que sait-on de structures d'extrême droite au sein de la Police cantonale bernoise ?
6. Quels sont les cas individuels recensés ?
7. Y-a-t-il des indices selon lesquels des données internes à la police auraient été transmises à des extrémistes de droite ?
8. De quels indices dispose-t-on au sujet de contacts internationaux avec d'autres réseaux d'extrême droite auprès d'autres corps de police ou avec des structures similaires ?
9. La Police cantonale bernoise observe-t-elle les évolutions citées, en Allemagne, en Autriche, en France ou ailleurs ?

Destinataire

- Grand Conseil